



**Représentant sur le territoire suisse de l'entreprise étrangère :**

Nom et prénom / Raison sociale \_\_\_\_\_  
Rue \_\_\_\_\_  
Numéro postal, lieu \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone et de fax \_\_\_\_\_

En vue du remboursement de la TVA en vertu de l'art. 90 al. 2 let. b LTVA (v. l'Ordonnance du 29 mars 2000 relative à la loi sur la TVA) il est attesté comme suit en faveur de l'entreprise étrangère mentionnée ci-après :

**Attestation**

Le **prestataire suisse** désigné ci-après

Nom et prénom / Raison sociale .....  
Rue .....  
N° postal, lieu .....  
N° de téléphone .....  
N° TVA ..... contribuable TVA depuis .....

certifie par la présente à l'Administration fédérale des contributions à Berne/CH, Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée, que l'entreprise

Nom et prénom / Raison sociale .....  
Rue .....  
N° postal, lieu, pays .....  
Genre d'activité /  
Branche de l'économie .....

qui n'est pas domiciliée sur le territoire suisse, a **payé** tous les montants qui lui ont été facturés au cours de l'année \_\_\_\_\_ pour des prestations qu'elle a acquises (Total : Fr. \_\_\_\_\_ selon la liste de la page 2), et que le prestataire assujetti à la TVA suisse a décompté le montant de TVA correspondant à l'Administration fédérale des contributions, Division principale de la TVA, 3003 Berne.

**Seules les demandes dûment remplies et signées seront prises en considération.**

.....  
Lieu et date

.....  
Timbre et signature valable  
du prestataire assujetti à la TVA suisse

- Remplir également la page 2 -

